



## 14ème législature

<b>Question N° :</b> <b>102925</b>	De <b>M. Stéphane Demilly</b> ( Union des démocrates et indépendants - Somme )	<b>Question écrite</b>
<b>Ministère interrogé</b> > Affaires sociales et santé		<b>Ministère attributaire</b> > Solidarités et santé
<b>Rubrique</b> > professions de santé	<b>Tête d'analyse</b> > médecins généralistes	<b>Analyse</b> > effectifs de la profession.
Question publiée au JO le : <b>21/02/2017</b> Date de changement d'attribution : <b>18/05/2017</b> Question retirée le : <b>20/06/2017</b> (fin de mandat)		

### Texte de la question

M. Stéphane Demilly alerte Mme la ministre des affaires sociales et de la santé sur la baisse du nombre de médecins généralistes. Personne ne saurait le nier, la médecine générale est une discipline en crise. Le nombre de médecins généralistes s'inscrit en effet à la baisse avec de véritables « trous d'air » dans certaines régions, dont la Picardie. C'est un phénomène d'autant plus inquiétant que la médecine générale oriente vers les différentes spécialités et qu'elle est par ailleurs une médecine de premier recours. C'est un phénomène dont il va falloir très vite prendre la mesure afin de le circonscrire sauf à induire une crise majeure de l'offre de soins ; une crise qui déjà s'est installée. Malgré les mesures prises par le Gouvernement, force est de constater que la démographie médicale continue de poser de nombreux problèmes. Selon une étude du conseil national de l'Ordre des médecins, le nombre de médecins retraités au 1er janvier 2016 est en forte augmentation (+ 87,7 %). Ces départs en retraites touchent en premier lieu la médecine généraliste. Le Conseil national estime ainsi que cette chute des effectifs devrait se poursuivre jusqu'en 2025 et pourrait se traduire par la perte d'un médecin généraliste sur quatre sur la période 2007-2025. De plus, l'accès aux soins est de plus en plus inégalitaire et l'association UFC-Que choisir évoque, dans une étude de juin 2016, une fracture sanitaire croissante qui conduit un quart des Français à déclarer avoir des difficultés d'accès à un médecin généraliste. Ce constat met en péril l'offre de soin et plus généralement la pérennité et le maillage territorial du système de santé français. Aussi, il lui demande de bien vouloir s'attaquer de façon opiniâtre aux causes impliquant une désaffection latente pour la médecine générale et de lui préciser les mesures concrètes qui seront prises afin d'inverser la tendance.